

## Charleville en zone d'exclusion du Bien UNESCO, dit le pôle ENR

Comme on peut le lire dans la pièce 7 annexe 5 page 32, le pôle ENR a exprimé depuis le 12 septembre 2018 à OSTWIND clairement que Charleville était en zone d'exclusion et quoique dise le promoteur dans son courrier de réponse le 19 mars 2019 à la directrice de la Mission UNESCO.

Afin d'offrir au porteur de projet un avis englobant toutes les composantes du projet, le pôle énergies renouvelables est composé :

- La Direction Départementale des Territoires : DDT ;
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : DREAL et Unité Départementale 51 ;
- Mission « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » : MCMCC de l'UNESCO ;
- Institut National de l'Origine et de la Qualité : INAO ;
- Agence de développement et de maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- L'Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine : UDAP ;
- La chambre d'agriculture de la Marne ;
- La chambre de commerce et d'industrie de la Marne ;
- Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile nord-est : DSAC ;
- Délégation militaire départementale de la Marne ;
- La chambre des métiers et de l'artisanat de la Marne ;
- L'association des maires de la Marne ;
- Le conseil départemental ;
- Le conseil régional ;
- Les gestionnaires de réseaux : Enedis, RTE, GRDF ;
- Les collectivités impactées.

Voici le document fourni par OSTWIND sur cette entrevue devant ce pôle EnR.

(Excusez la qualité de ce document trouvé en annexe 5)

- Par ailleurs concernant cette même thématique, ce projet est situé **dans le périmètre d'exclusion** de l'étude d'Aire d'Influence Paysagère (AIP) réalisée par la Mission UNESCO Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (MCMCC) vis-à-vis de l'aire d'engagement du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Une étude paysagère détaillée et argumentée devra donc être réalisée pour démontrer la compatibilité du projet avec l'enjeu de préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien. Il est demandé aux porteurs de projet de se référer aux trois méthodologies exprimées dans le chapitre « Méthodologie pour déterminer l'impact paysager dans la zone de vigilance » des pages 48 à 50, et aux préconisations par entités paysagères à partir de la page 55 de l'étude de l'Aire d'Influence Paysagère réalisée par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

- Il est conseillé au porteur de projet de prendre contact avec la Mission Coteaux, Maisons et Caves

de Champagne afin d'approfondir la question de l'impact paysager du projet.

- L'INAO remarque que le scénario n°1 rapprochera les éoliennes de l'AOC de Taluz-Saint-Pris, et le scénario n°2 de l'AOC de Sézanne. La MCMCC indique également la proximité du projet vis-à-vis du vignoble. Bien que certaines caractéristiques du paysage comme les massifs boisés (avec le bois de l'Homme Blanc, le bois de Botrait et le bois de Branle) et la topographie minimisent l'impact du projet vers l'est, le projet peut avoir un impact important vers Boissey le Repos (potentielle future commune classée en AOC) et Sézanne. Des photographies (vues proches et vues lointaines) seront attendus sur certains points de vue importants situés sur la carte des composantes paysagères (représenté par une étoile- voir annexe MCMCC) et devront prendre en compte les parcs éoliens déjà présents et en projets (parc de la Butte de Soigny).

Transcrivons maintenant la conclusion pour améliorer votre lecture :

**« Conclusion de ce pôle ENR :**

Compte tenu de l'ensemble des points évoqués, a priori, **le développement ne s'inscrit pas en adéquation avec l'enjeu principal de préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien classé par l'UNESCO**, puisque situé dans la zone dite d'exclusion de l'étude de l'AIP de la MCMCC où aucun nouveau projet éolien n'est préconisé.

En outre le projet est concerné par **d'importants enjeux d'acceptabilité locale**, principalement lié au phénomène de saturation du paysage.

Enfin, il est également concerné par la **problématique de disponibilité des postes sources pour se raccorder actuellement au réseau**.

**Le développeur est alerté** sur la nécessité que des études détaillées et argumentées démontrent la compatibilité de son projet vis-à-vis de ces enjeux, et que des effets de concertation locale soient poursuivis pour viser l'acceptabilité du projet, avant le dépôt de son dossier. »

Il est manifeste que ce dossier était non recommandé dès le départ en 2018 par le pôle des ENR et il lui est même conseillé de changer de choix d'implantation à un autre endroit.

OSTWIND n'a pas voulu entendre les alertes répétées par la DDT, la Mission UNESCO, l'INAO (responsable de l'appellation « Champagne »).

A-t-il eu raison de braver tous ces instituts officiels et de poursuivre son projet ?

Il est spécifique au domaine éolien de voir qu'il est impossible pour la Préfecture de refuser le projet d'un promoteur tant que celui-ci refuse les conseils des organismes officiels. La DREAL est chargée de vérifier alors que le dossier contient tous les documents nécessaires (la complétude du dossier), demande les avis de tous les organismes nécessaires (armée, SDIS, ...) puis le Préfet lancera l'enquête publique. C'est après avoir reçu l'avis du public qui examine puis éventuellement critique le dossier présenté, puis avoir consulté les recommandations de la MRAe que le Commissaire Enquêteur examine le dossier de manière neutre et se fait sa propre idée.

Nous espérons que vous-même comprendrez nos réticences sur ce dossier depuis le début du 3<sup>ème</sup> projet achevant l'encerclement de notre village.

Nous nous permettons de vous joindre ce petit historique du Bien UNESCO dont il est beaucoup question ici et qui nous tient à cœur. Peut-être cela vous intéressera-t-il aussi.

## **Patrimoine mondial de l'UNESCO des paysages, coteaux et maisons de Champagne**

**L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des paysages, coteaux et maisons de Champagne a été un grand moment pour la Champagne en juillet 2015.**



Pierre Cheval



Pierre-Emmanuel Taittinger

Pierre Cheval : Ce natif des Ardennes a porté pendant 10 ans le dossier de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des paysages, coteaux et maisons de Champagne jusqu'à la consécration en juillet 2015. Son discours à la tribune de l'Unesco, vibrant d'intelligence et de modestie, est à l'image du personnage. L'énergie, l'espoir et la fierté qu'il a transmis à toute une région perdurent.

La Champagne viticole sort boostée par son classement au patrimoine de l'Unesco. L'œnotourisme en sera un des grands gagnants. Professionnels de la filière viticole, collectivités locales, habitants : toute la Champagne a fait corps derrière ce projet commun.

A la disparition de Pierre Cheval en 2016, Pierre Emmanuel Taittinger reprend le gouvernail et, avec un équipage aussi dévoué que réduit, fait naviguer la Mission sur toutes les mers pendant sept ans sans perdre le cap.

Pierre-Emmanuel Taittinger - 2016-2023 affirme : « La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne n'est pas une association comme les autres. La présider suppose d'avoir la passion de la Champagne chevillée au corps, le sens de l'intérêt général et des affinités profondes avec les valeurs de l'Unesco ».

Un dossier parmi d'autres lui a particulièrement tenu à cœur : **la protection et l'embellissement des paysages de Champagne qui ne pouvaient pas se contenter d'être inscrits au Patrimoine mondial mais devaient s'améliorer pour mériter de le rester.** Cet élan n'est pas étranger à la hausse de fréquentation touristique observée sur le territoire.

### **Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial**

L'association « Paysages du Champagne » nouvellement renommée « Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » est à la manœuvre. D'une part pour promouvoir le patrimoine classé par l'Unesco. D'autre part, pour en assurer le suivi, la gestion et la protection. **En clair, dans 6 ans, elle devra rendre des comptes à l'Unesco, prouver qu'elle a géré le label en bon père de famille, et qu'elle a su faire rayonner encore davantage ce bien universel.**

Afin de donner encore plus de chances de réussite au projet, **la zone d'engagement définie stricto sensu par l'Unesco (les coteaux historiques le long de la Marne, l'avenue de Champagne à Épernay et la butte Saint-Nicaise à Reims) a été élargie à l'ensemble de la Champagne viticole.**

**Les chantiers sont nombreux et très divers. Parmi eux :** la mise en place de circuits « clé en main », l'émergence de villages et lieux à thème. Philippe Harant, directeur du Comité départemental du tourisme de la Marne, l'affirme : « Nous voulons inscrire la Champagne dans la liste de tête des grandes destinations touristiques françaises et mondiales ».

## Tourisme en Champagne

Les acteurs du tourisme voient là tous les ingrédients pour faire de la Champagne une destination phare en 2016. Phare, mais aussi plus spécifique et moins passagère. La Champagne enregistre en effet un million de nuitées par an (en tête Français, Britanniques, Belges, souvent CSP+). Une performance remarquable, mais le bât blesse dès que l'on se penche sur la durée du séjour : 1,36 nuitées en moyenne en ville et 1,50 dans le vignoble. La dynamisation de l'œnotourisme et le label Unesco pourraient donc contribuer à faire **rallonger le séjour de cette clientèle passagère.**

### Coteaux Sézannais et la région de Congy : un terroir de contrastes



**Situés dans le prolongement géographique et géomorphologique de la Côte des Blancs, les Coteaux Sézannais et les Coteaux du Petit Morin présentent de multiples paysages dont les ondulations forment une succession de promontoires et de cirques permettant de varier les expositions au soleil, et sur lesquels est implanté le vignoble. Cette disposition de la vigne s'impose au regard du visiteur, bien qu'elle partage l'ensemble du terroir en égales proportions avec d'autres cultures, ainsi qu'avec... le marais de Saint-Gond, ici alliance paysagère unique entre vignoble et marais.**

### Comment succéder à Pierre Cheval et Pierre-Emmanuel Taittinger ?

« La Champagne est en effet en retard par rapport à d'autres régions touristiques équivalentes », reconnaissait Pierre Cheval dès 2016. C'est le début d'une large action d'investissement touristique.

Pierre Cheval a posé les fondations. Pierre-Emmanuel Taittinger a commencé à monter les murs. **Séverine Couvreur** va continuer à monter ces murs. Pierre-Emmanuel Taittinger garde un pied dans la Mission comme président d'honneur du Conseil scientifique. Il faut montrer aux visiteurs que l'effervescence, si magique dans le verre, l'est aussi dans les coteaux et sous terre. C'est le début d'une large action d'investissement touristique ».

### Quelle est votre priorité ?

Pour entretenir une proximité plus étroite avec le terrain, je propose de réactiver les comités locaux dans l'Aube, dans l'Aisne et **dans la Marne**. Dans leur rapport, les experts d'ICOMOS qui étaient en visite chez nous cet été vont rappeler que **la zone d'engagement est indissociable de l'inscription. C'est-à-dire que, autour des zones cœur qui sont nos « appartements-témoins », il y a cette vaste zone d'engagement qui engage tout le monde, et pas seulement la filière Champagne.** Les comités locaux donneront du sens à cette idée en intégrant différentes typologies d'acteurs du territoire et renforceront cette position de la Mission partout en Champagne.

### Quel fil conducteur va guider votre action ?

Il tient en trois mots : coopération, fierté, ambition. **La coopération locale** d'abord : Notre Champagne est riche de plusieurs inscriptions : l'ensemble Cathédrale-Palais du Tau-ancienne Abbaye Saint-Rémi à Reims, les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle avec Notre-Dame de l'Épine et Notre-Dame-en-Vaux à Châlons, et **tout récemment les Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale**. Ce sont tous des axes de valorisation de notre territoire. **Et l'ambition bien sûr** : A territoire exceptionnel, projets ambitieux.

### **Vaste programme ! Sachant qu'un anniversaire se profile...**

Les 10 ans de l'inscription que nous sommes en train de préparer vont redonner un souffle de fierté et d'ambition au territoire grâce aux célébrations qui auront lieu toute l'année 2025, avec l'objectif de remobiliser tout le monde pour la prochaine décennie.

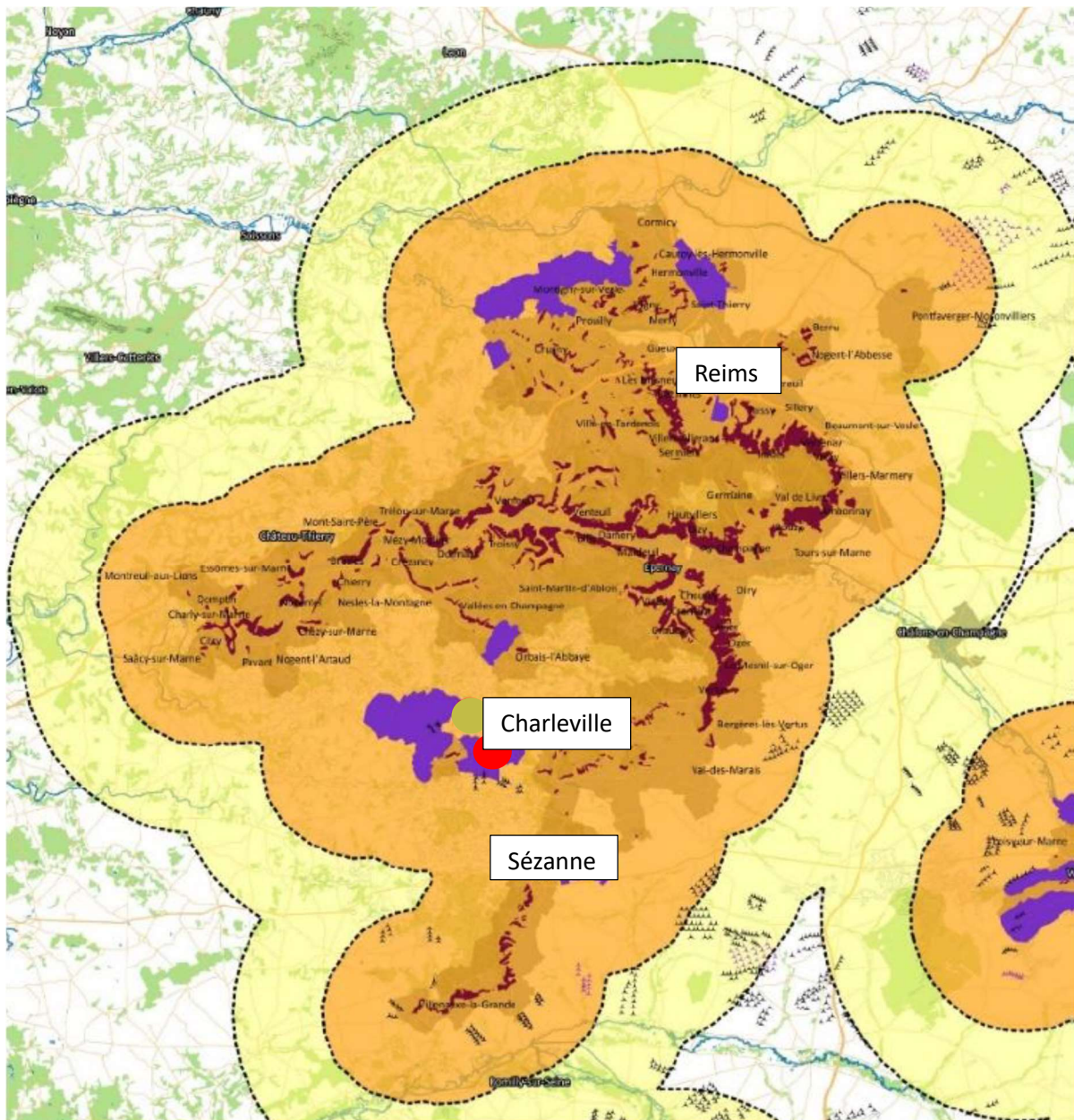
### **Est-ce que l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine mondial a changé quelque chose pour vous et dans le monde professionnel où vous évoluez ?**

Bien sûr, la Champagne est connue par tout le monde pour ses vins mais cette inscription lui apporte en plus le prestige de l'Unesco, une organisation mondiale avec un grand rayonnement. En plus, à travers cette inscription, les consommateurs peuvent découvrir que derrière ce vin avec des bulles il y a une histoire, des personnes qui, de génération en génération, ont fait grandir la réputation de ces vins, **un très beau paysage de vignes en coteaux et des caves historiques où depuis siècles sont nés ces vins**.

### **Carte de la zone d'engagement UNESCO nous concernant**

Il faut distinguer la zone d'exclusion qui nous concerne à Charleville (en jaune orangé) et le projet d'extension de l'appellation Champagne (en bleu) qui nous concerne aussi, le rouge est le projet de Charleville, situé en pleine zone bleue.





Le pole ENR avait mis en garde sur différents problèmes pour l'implantation de son parc à Charleville dont les difficultés d'acceptation de ce projet par les habitants.

Merci d'en tenir compte.

ASERC-51